



RAPPORT

CCE 2013 - 0467

La conjoncture dans le secteur de la construction
en 2012 et les perspectives pour 2013

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB



Commission consultative spéciale de la Construction

**Rapport sur la conjoncture
dans le secteur de la construction en 2012
et les perspectives pour 2013**

**Personne de contact :
jeanpaul.denayer@ccecrb.fgov.be**

Table des matières

1	Conjoncture générale	4
2	Évolution de l'activité dans la construction.....	6
2.1	Bâtiments.....	6
2.1.1	Permis de bâtir pour constructions neuves.....	6
2.1.2	Rénovations	9
2.1.3	Courbe de conjoncture pour les bâtiments	10
2.2	Infrastructure.....	11
3	Emploi	12
4	Conclusion.....	15
5	Annexe	16

Liste des graphiques

Graphique 1-1 : Evolution du PIB réel belge par trimestre	5
Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2012/1 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments résidentiels (1000 m3, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois.....	6
Graphique 2-2 : Logements autorisés en Belgique 2006-2012	7
Graphique 2-3 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-2012.....	9
Graphique 2-4 : Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-2012.....	9
Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-2012	10
Graphique 2-6 : Gros œuvre de bâtiments : courbe de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013.....	10
Graphique 2-7 : Infrastructure : courbe synthétique de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2012.....	11
Graphique 3-1 : Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à décembre 2012.....	13
Graphique 3-2 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-2011	14
Graphique 5-1 : Logements autorisés en Flandre 2006-2012	16
Graphique 5-2 : Logements autorisés en Wallonie 2006-2012.....	16
Graphique 5-3 : Logements autorisés en Bruxelles 2006-2012.....	16
Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2012/1 : nouveaux logements (1000 m3, échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois	17
Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction	17
Graphique 5-6 : Composantes de la courbe synthétique – Génie civil.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Croissance réelle du PIB (en %)	4
Tableau 3-1 : Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction	12
Tableau 3-2 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction ...	13

1 Conjoncture générale

La crise financière mondiale a été particulièrement brutale en 2008 et 2009. Cela n'a pas empêché l'économie mondiale de se rétablir à partir de la mi-2009. Cette relance s'est traduite par une croissance mondiale du PIB de 5,1 % en 2012 et de 4,2 % en 2011. Pour les années 2012 à 2014 incluse, la prévision de croissance du PIB redescend cependant quelque peu et se situe dans une fourchette de 3,1 % (2012) à 3,9 % (2014). Durant cette période, les grands blocs économiques, en particulier les États-Unis et le Japon, verraient leur croissance repartir à la hausse.

Dans la zone euro, aucune croissance n'est attendue avant 2014. La situation sur les marchés financiers de la zone euro s'est pourtant sensiblement améliorée depuis l'été 2012. Cette amélioration est attribuable à l'introduction d'une série de mesures, parmi lesquelles figurent les réformes engagées dans les États membres et les programmes d'intervention de la Banque centrale européenne. Malheureusement, ces efforts ne se traduisent pas encore par une amélioration substantielle de la confiance et de l'économie réelle.

La Commission européenne a donc revu à la baisse ses dernières prévisions par rapport à celles de l'automne 2012. Elle table encore pour 2013 (voir Tableau 1-1) sur une croissance négative dans la zone euro (certes moins négative qu'en 2012). Une relance substantielle de la croissance n'est attendue qu'en 2014. Le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon affichent des performances nettement meilleures que la zone euro en 2013 et 2014 (aux États-Unis, une croissance de 2,6 % est même escomptée en 2014). Parmi les pays limitrophes, ce sont surtout les Pays-Bas qui enregistreraient une performance négative en 2013 ; la croissance du PIB de la France et de la Belgique se situerait juste au-dessus de zéro, tandis que l'Allemagne connaîtrait une croissance de 0,5 %.

Tableau 1-1 : Croissance réelle du PIB (en %)

	1994-98	1999-03	2004-08	2009	2010	2011	2012f	2013f	2014f
Belgique	2,5	2,0	2,3	-2,8	2,4	1,8	-0,2	0,2	1,5
Allemagne	1,7	1,2	2,0	-5,1	4,2	3,0	0,7	0,5	2,0
France	2,2	2,1	1,8	-3,1	1,7	1,7	0,0	0,1	1,2
Pays-Bas	3,5	2,2	2,7	-3,5	1,6	1,0	-0,9	-0,6	1,1
Zone euro	2,3	2,0	2,1	-4,4	2	1,4	-0,6	-0,3	1,4
Royaume-Uni	3,4	3,3	2,2	-4	1,8	0,9	0,0	0,9	1,9
Union Européenne	2,6	2,3	2,3	-4,3	2,1	1,5	-0,3	0,1	1,6
Etats-Unis	3,9	2,9	2,1	-3,1	2,4	1,8	2,2	1,9	2,6
Japon	1,0	0,9	1,3	-5,5	4,7	-0,6	1,9	1,0	1,6

Source : Commission européenne, European Economic Forecast - Hiver 2013 (f=forecast)

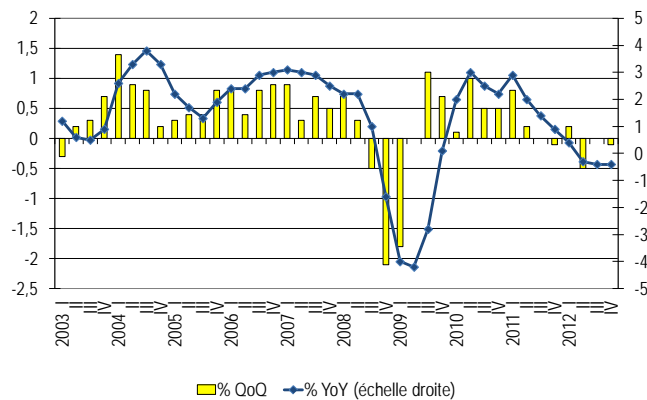
On suppose que le ravivement de la crise dans la zone euro a atteint son point le plus bas au second semestre décevant de 2012.

L'évolution moyenne de la croissance dans le courant de 2013 dissimule une dynamique de croissance trimestrielle. Au quatrième trimestre de 2013, la croissance (sur base annuelle) dans la zone euro devrait être de ¾ %. Il est avéré que la demande intérieure restera faible en 2013. La stabilisation et la relance viendront donc principalement de la demande extérieure, en particulier en provenance des pays émergents. Parallèlement à la croissance du PIB dans les pays extérieurs à l'UE, le commerce hors UE devrait également s'accroître de 4,5 %. La Commission européenne ne prévoit par ailleurs aucune évolution considérable des prix des matières premières (pétrole, agriculture, ...).

La faiblesse de l'économie mondiale continue à avoir un impact négatif sur l'emploi. Le taux de chômage poursuivra sa hausse tant dans la zone euro que dans l'Union européenne (pour la zone euro : de 11,4 % en 2012 à 12,2 % en 2013, légère baisse à 12,1 % en 2014). Dans les deux zones, l'inflation bat en retraite : pour la zone euro, elle passe de 2,5 % en 2012 à 1,8 % en 2013 et 1,5 % en 2014.

Concernant l'économie belge, il ressort du graphique ci-dessous qu'après la croissance au premier trimestre de 2011, les chiffres d'une année à l'autre se dégradent systématiquement pour se stabiliser à un niveau négatif (-0,4 %) au troisième trimestre de 2012.

Graphique 1-1 : Evolution du PIB réel belge par trimestre



Source : Banque nationale de Belgique

Les performances médiocres de 2012 sont imputables à plusieurs facteurs : une baisse de l'activité mondiale, des restrictions en matière de financement, les conséquences de l'assainissement des finances publiques et une plus grande incertitude généralisée.

En 2013, la Belgique devrait profiter de la reprise des échanges mondiaux, compte tenu de l'ouverture de l'économie du pays, et afficher des chiffres de croissance légèrement positifs. D'autres facteurs, plutôt intérieurs, offrent un tableau plus ténébreux : l'évolution de la consommation privée sera minée par les chiffres de l'emploi, par l'impact de ceux-ci sur le revenu disponible et par les conditions de crédit.

En matière d'investissements, une reprise n'est attendue qu'à la fin de 2013 ; ce redressement devra surtout être porté par les entreprises. Le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière ne s'élève qu'à 74 % en janvier 2013. Une diminution des investissements publics est escomptée durant cette année post-électorale. En raison de la baisse du revenu disponible, les investissements dans la construction de logements ne redeviendront positifs qu'en 2014.

Globalement, la Belgique affichera donc une croissance de 0,2 % en 2013 et de 1,5 % en 2014. L'augmentation de la croissance en 2014 sera surtout stimulée par la demande intérieure. Celle-ci entraînera un accroissement des importations, qui neutralisera la contribution positive des exportations sur la croissance du PIB.

Il se peut que ces projections soient trop optimistes et qu'elles puissent encore être influencées par plusieurs scénarios négatifs. Citons, sur le plan international, la menace de l'incertitude budgétaire aux Etats-Unis (le fameux « fiscal cliff ») et les incertitudes concernant l'évolution de la situation dans les pays émergents (notamment la Chine). En Europe, on peut s'interroger sur le développement de la crise de l'euro et sur les retombées de certains événements politiques.

Pour la Belgique, il convient surtout de se demander quel sera l'impact des nouvelles mesures prises dans le cadre de l'orthodoxie budgétaire européenne et d'une nouvelle dégradation possible des conditions de crédit et de la confiance des consommateurs et des investisseurs.

2 Évolution de l'activité dans la construction

2.1 Bâtiments

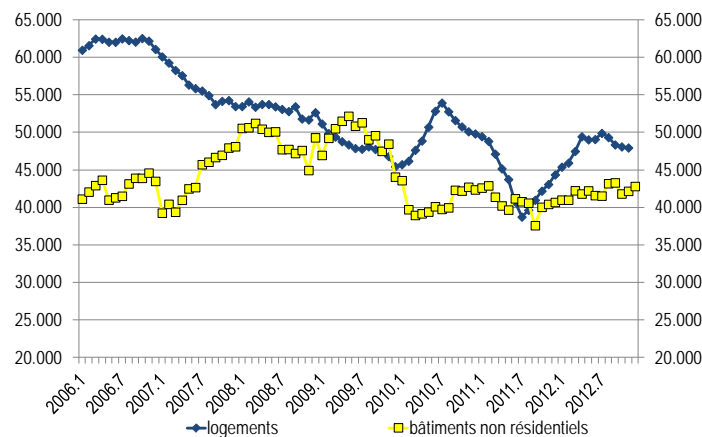
2.1.1 Permis de bâtir pour constructions neuves

Le Graphique 2-1 montre l'évolution des permis de bâtir délivrés pour des nouveaux logements et pour des bâtiments non résidentiels.

Bâtiments non résidentiels

Au cours des douze mois s'étalant jusqu'à novembre 2012 inclus, 42,8 millions de m³ de bâtiments résidentiels ont obtenu une autorisation. Par rapport à la même période en 2011, il s'agit d'une augmentation de volume de 5,2 %. Le constat selon lequel le volume de permis pour bâtiments non résidentiels reste assez constant au cours des deux dernières années est toujours d'application. Entre novembre 2011 et novembre 2012, le nombre de permis de bâtir (chiffres cumulés d'une année à l'autre) a légèrement baissé d'environ 1,6 %. La taille moyenne des projets de construction (comparaison d'une année à l'autre jusqu'à novembre) a toutefois augmenté d'environ 7 % durant la même période.

Graphique 2-1 : Évolution des permis de bâtir 2006/1-2012/1 : nouveaux logements (nombre, échelle de gauche) et nouveaux bâtiments résidentiels (1000 m3, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois.



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Bâtiments résidentiels

Le plus faible nombre de permis de bâtir octroyés pour des logements sur une base annuelle depuis 1998 a été enregistré en juillet 2011 (valeur cumulée d'une année à l'autre : 38 700).

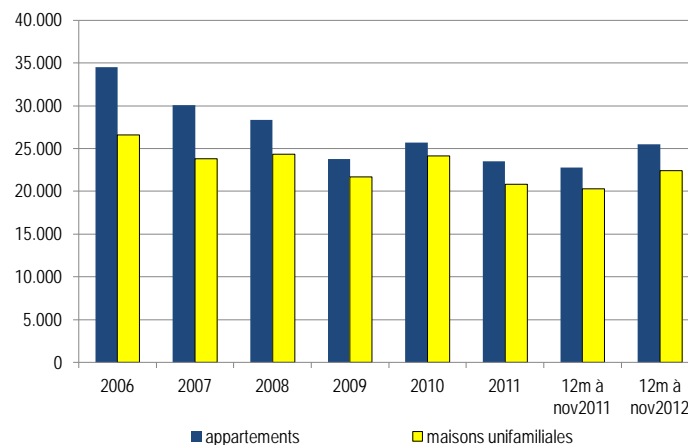
Comme indiqué au Graphique 2-1, le nombre de permis de bâtir sur base annuelle s'est ensuite mis à grimper pour atteindre un chiffre plafond en juillet 2012 (50 000), avant de se replier à 48 000 en novembre 2012.

Si l'on compare les 12 mois s'écoulant jusqu'à novembre 2012 inclus avec la même période en 2011, on constate une augmentation de 11 % du nombre de permis de bâtir (de 43 077 à 47 949) (sur base des données disponibles pour décembre 2012 l'augmentation est de 5,2%). L'année 2012 a donc été marquée par une reprise certaine du nombre de permis de bâtir octroyés. Le nombre de permis de bâtir reste un « leading indicator » de l'évolution dans la construction résidentielle.

Les statistiques relatives au nombre de permis de bâtir font également la distinction entre les appartements et les habitations unifamiliales. Si l'on compare les 12 mois s'écoulant jusqu'à novembre 2012 inclus avec la même période en 2011, le nombre de permis augmente pour les deux types de logement. La disposition temporaire de la TVA s'éteignant à la fin de l'année 2010 a principalement eu un impact sur le segment des habitations unifamiliales. Il est possible que les maîtres d'ouvrage aient avancé leur demande de permis afin de pouvoir bénéficier de cet abaissement, ce qui explique en partie la diminution du nombre de permis octroyés pour des logements unifamiliaux en 2011. Cette tendance a été moins prononcée pour les permis relatifs à des appartements.

Sur une plus longue période (depuis 2006), le marché des appartements a accusé un plus net repli que celui des habitations unifamiliales en ce qui concerne le nombre de permis octroyés.

Graphique 2-2 : Logements autorisés en Belgique 2006-2012



Source : CCE sur la base de la DGSIE

Le Graphique 4-1, le Graphique 4-2 et le Graphique 4-3 (en annexe) montrent les différences régionales en Belgique.

Il en ressort tout particulièrement que l'augmentation du nombre de permis de bâtir octroyés pour des appartements au cours des 12 mois s'écoulant jusqu'à novembre 2012 inclus se présente uniquement en Flandre. En Wallonie et à Bruxelles, le nombre de permis pour appartements a diminué. Entre 2010 et 2011, cet indicateur a enregistré un repli dans toutes les Régions. Les chiffres totaux pour la Belgique sont largement déterminés par la Flandre, qui représente environ 3/4 du nombre total de permis octroyés pour des appartements.

En Flandre et en Wallonie, le nombre de permis octroyés pour des maisons au cours des 12 mois s'écoulant jusqu'à novembre 2012 s'est accru par rapport à la même période en 2011 ; un status quo a été enregistré à Bruxelles.

L'obtention du permis de bâtir est la condition qui permet au maître d'ouvrage de commencer la réalisation de l'habitation ; il y a donc un certain délai (limité) entre la demande de permis et la

réalisation. Les chiffres des permis octroyés pour la construction de logements laissent donc entrevoir l'espoir de retombées positives sur le nombre de réalisations.

Le rapport précédent avait déjà mis en évidence que l'une des causes principales du net recul du nombre de permis de bâtir à la fin 2010 et au premier semestre de 2011 était la suppression de l'abaissement temporaire de la TVA pour les permis de bâtir demandés après le 1^{er} avril 2010. L'abaissement temporaire de la TVA a suscité un effet d'anticipation. L'effet d'écho, à savoir la forte diminution du nombre d'octrois de permis de bâtir (voir Graphique 2-1) à la fin 2010 et au premier semestre de 2011, semble s'être dissipé. Le nombre de permis de bâtir enregistre une reprise. Alors que le faible nombre de permis de bâtir octroyés en 2011 laissait présager une année difficile dans le secteur de la construction, l'augmentation du nombre de permis octroyés (pour appartements et maisons) en 2012 devrait engendrer une hausse des activités de construction.

Crédits hypothécaires

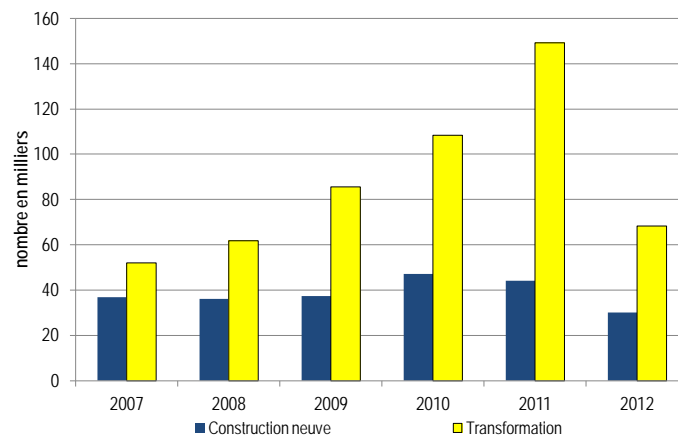
Jusqu'en 2011, le nombre total de demandes de crédits hypothécaires affiche une nette augmentation. Le Graphique 2-3 montre que le nombre de demandes de crédits hypothécaires pour des constructions neuves a continué (depuis 2010) à baisser en 2012 par rapport à 2011 (-32 %). Le nombre de demandes se replie jusqu'au niveau le plus bas pour la période 2007-2012 retenue. Le nombre de demandes d'emprunts hypothécaires pour des rénovations diminue de moitié par rapport à 2011 (-54 %). Entre 2007 et 2011, une (forte) progression annuelle moyenne de 30 % avait toutefois été enregistrée.

On observe que dès 2010, et en 2011 également, le montant moyen d'un crédit hypothécaire a baissé, tant pour les constructions neuves que pour les rénovations. Pour les nouvelles constructions, le montant s'est replié entre 2007 et 2011 d'environ 131 000 à 109 000 euros ; pour les rénovations, il est passé de 35 000 à 28 000 euros.

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011, il était possible de contracter un « prêt vert » fiscalement avantageux. Cette mesure de relance du gouvernement permettait d'emprunter à des conditions favorables si les montants en question étaient destinés à des investissements économiseurs d'énergie. Elle a contribué à l'augmentation considérable du nombre de demandes de crédits hypothécaires durant cette période.

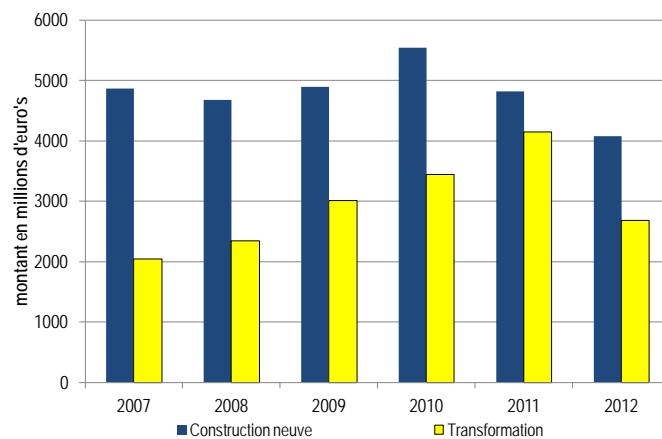
Mais cette mesure (le montant maximal par personne était limité à 15 000 euros) a également eu pour conséquence de réduire le montant moyen des demandes de crédit. Ainsi, il apparaît que le montant moyen des demandes de crédits hypothécaires a sensiblement augmenté en 2012, tant pour les constructions neuves (environ 136 000 euros) que pour les rénovations (environ 39 000 euros).

Graphique 2-3 : Crédits hypothécaires : nombre de demandes introduites en fonction de la destination 2007-2012



Source : CCE sur la base de la BNB

Graphique 2-4 : Crédits hypothécaires : montants des demandes en fonction de la destination 2007-2012



Source : CCE sur la base de la BNB

Le nombre de contrats d'une durée de 10 à 20 ans se réduit au profit des contrats de plus longue durée.

2.1.2 Rénovations

Comme le montre le Graphique 2-5, le nombre de permis octroyés pour des rénovations de bâtiments non résidentiels et résidentiels a quelque peu diminué en 2012 (comparaison pour les 11 premiers mois). Jusqu'en 2011, le volume de ces permis de rénovation est resté assez constant d'année en année.

Ces chiffres ne présentent qu'un tableau restreint de l'évolution des rénovations, car de nombreuses rénovations sont réalisées sans qu'une demande de permis soit requise (39 % de l'ensemble des rénovations font l'objet d'un permis)¹.

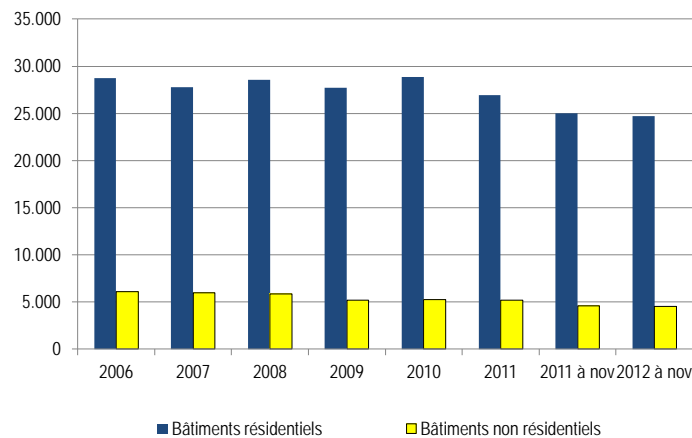
Les rénovations servent souvent à améliorer les performances énergétiques du parc de logements. Pour ce faire, il est également indispensable de rénover les anciennes habitations. Ainsi, diverses

¹ *Renovatiesector heeft nog veel potentieel*, Bouwkroniek, 30/11/2012

autorités ont pris dans le passé des mesures visant à soutenir financièrement les ménages dans ce contexte.

Le gouvernement fédéral a toutefois décidé de supprimer les avantages fiscaux pour « investissements économiseurs d'énergie » (sauf pour l'isolation des toitures). On peut donc s'attendre à ce que les ménages seront moins enclins à effectuer ces travaux de rénovation et que l'activité diminuera dans ce segment.

Graphique 2-5 : Rénovations autorisées en Belgique : 2006-2012

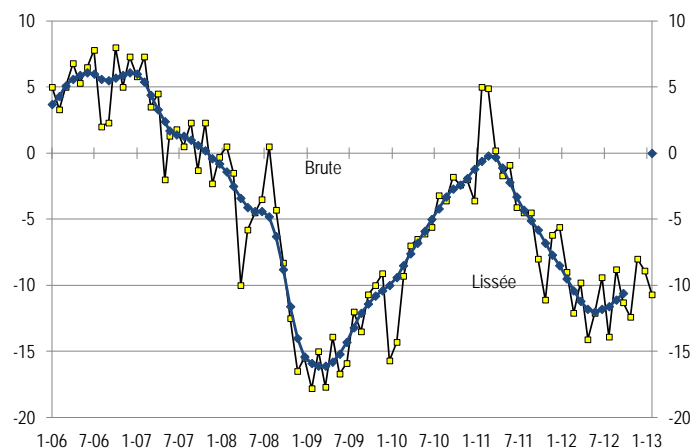


Source : CCE sur la base du SPF Economie

2.1.3 Courbe de conjoncture pour les bâtiments

Les données lissées indiquent que la courbe synthétique de conjoncture a baissé de manière ininterrompue entre la mi-2011 et la mi-2012. Un revirement s'est toutefois opéré au second semestre de 2012. Les données brutes présentent une évolution en dents de scie encore plus marquée, ce qui traduit encore et toujours une grande incertitude. La tendance plus fondamentale ou lissée connaît toutefois une évolution positive depuis juin 2012.

Graphique 2-6 : Gros œuvre de bâtiments : courbe de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2013



Source : CCE sur la base de la BNB, 29/06/2012

Lors de la révision méthodologique du calcul des indicateurs de conjoncture en 2009, il a été décidé de sonder le secteur de la construction selon l'évolution du carnet d'ordres, l'évolution du matériel utilisé,

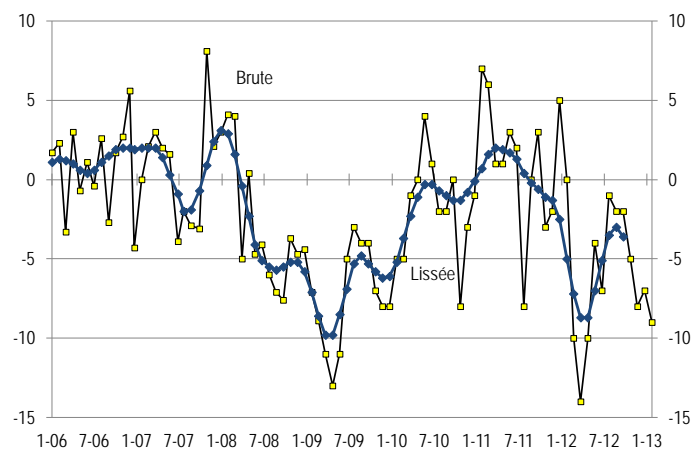
l'appréciation du carnet d'ordres et les prévisions de la demande. Ces éléments sont illustrés sous forme graphique dans l'annexe à cette note (graphique 5-5). L'évolution positive de la série lissée après la mi-2012 peut être attribuée à l'évolution du carnet d'ordres et, dans une moindre mesure, à l'évolution du matériel utilisé et des prévisions de la demande. L'appréciation du carnet d'ordres est encore orientée négativement.

2.2 Infrastructure

Dans le précédent rapport de conjoncture (06/2012), la crainte avait été exprimée que les derniers mois de 2012 seraient moins positifs. Cette prévision ne s'est pas matérialisée jusqu'à présent ; à partir de juin 2012, la conjoncture connaît un revirement assez brusque. Cette tendance (données lissées) persiste jusqu'en septembre, la tendance fondamentale repartant ensuite à la baisse. Les données brutes (disponibles jusqu'à février 2013 inclus) indiquent que les premiers mois de 2013 seront moins favorables pour les travaux d'infrastructure.

La révision méthodologique du calcul des indicateurs de conjoncture en 2009 a également modifié la donne pour cet indicateur. Trois éléments de cet indicateur sont illustrés dans l'annexe à cette note. En l'occurrence, l'évolution positive est surtout attribuable à l'évolution du carnet d'ordres et aux prévisions de la demande, l'appréciation du carnet d'ordre évoluant négativement.

Graphique 2-7 : Infrastructure : courbe synthétique de conjoncture, données brutes et lissées : 2006-2012



Source : CCE sur la base de la BNB, 29/06/2012

La propension à investir des autorités (locales) dépend de l'évolution de leur situation budgétaire. Des programmes d'économies ont été mis en place à tous les niveaux de pouvoir.

En ce qui concerne les administrations locales, il convient également de tenir compte de l'impact considérable de la crise financière et du dossier Dexia. Le Holding communal a été mis en liquidation, avec une double conséquence pour les autorités locales : une conséquence immédiate due à la perte du capital investi dans le Holding, et une conséquence permanente puisqu'elles ne peuvent plus compter sur un dividende du Holding communal. Ces pertes de revenu inciteront à la prudence les nouvelles administrations locales, qui définiront la politique locale à partir de 2013, et auront par conséquent des répercussions sur le niveau d'investissement des communes.

La crise économique a aussi exercé une influence manifeste sur les finances publiques des autres niveaux de pouvoir. Cette année, la Belgique a déjà assaini partiellement son déficit budgétaire. Elle

devra continuer à assainir son budget au cours des prochaines années. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces assainissements affecteront les travaux aux infrastructures.

3 Emploi

L'emploi dans le secteur a connu son dernier pic au troisième trimestre de 2011. La stagnation de l'emploi au dernier trimestre de 2011 a déjà été mentionnée dans le rapport de conjoncture précédent. Entre le 3^e trimestre 2011 et le 3^e trimestre 2012, l'emploi s'est réduit de 1 635 unités ou 0,7 %.

La part des travailleurs du secteur de la construction qui ont le statut d'employés continue à s'accroître. C'est une indication que la complexité administrative et la technicité du secteur de la construction ne cessent d'augmenter et que cette tendance devrait se poursuivre au cours des années à venir.

Tableau 3-1 : Evolution du nombre de travailleurs occupés dans l'industrie de la construction

		Ouvriers	Employés	Total
2008	I	176.379	34.687	211.066
	II	176.244	35.217	211.461
	III	177.960	36.111	214.071
	IV	175.850	36.113	211.963
2009	I	175.158	36.454	211.612
	II	174.116	36.456	210.572
	III	174.894	36.792	211.686
	IV	173.504	36.836	210.340
2010	I	174.299	37.159	211.458
	II	174.454	37.303	211.757
	III	175.872	37.775	213.647
	IV	176.153	38.042	214.195
2011	I	177.357	38.966	216.323
	II	176.413	38.736	215.149
	III	177.597	39.438	217.035
	IV	177.255	39.395	216.650
2012	I			216.390
	II			215.380
	III			215.400

Source : ONSS, estimations (rapides) de l'emploi (brochures vertes et beiges)

Tableau 3-2 : Evolution du nombre d'employeurs avec personnel et d'indépendants dans le secteur de la construction

	Employeurs avec personnel	Indépendants
2007	27.590	54.300
2008	27.948	55.800
2009	28.002	55.900
2010	28.812	56.700
2011	29.256	58.500

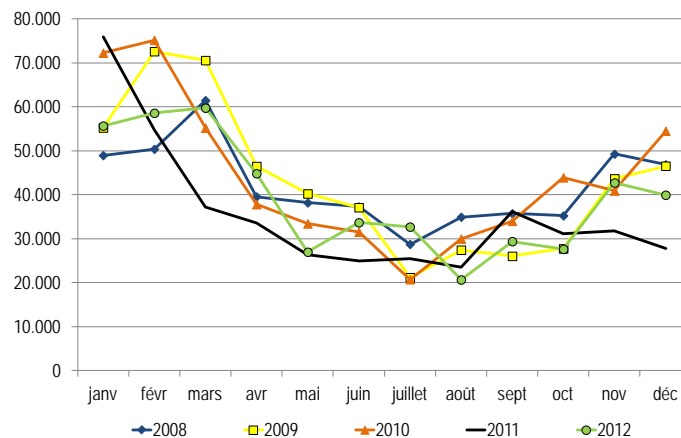
Source : ONSS (brochures beige) et ICN.

Comme le montre le Tableau 3-2, tant le nombre d'entreprises employant des travailleurs que le nombre d'indépendants actifs dans le secteur ont continué à augmenter en chiffres nets durant la période 2007-2011. Ces données sont cohérentes avec la hausse constante de l'emploi entre 2008 et 2011 observée dans le Tableau 3.1 ci-dessus.

La diminution de l'emploi au dernier trimestre 2011 et durant les trois premiers trimestres de 2012 est toutefois quelque peu inquiétante, d'autant plus que le chômage temporaire et le nombre de faillites augmentent.

Il ressort du Graphique 3-1 que le chômage temporaire a été plus élevé en 2012 qu'au cours des années précédentes. Par rapport à 2011, le chômage temporaire (moyenne pour 2012) a été supérieur de 10 %. De toutes les années sous revue (2008-2012), 2011 enregistre le taux moyen de chômage temporaire le plus bas. La plupart du temps, les valeurs sont plus élevées au début de l'année calendrier, généralement en raison des mauvaises conditions météorologiques.

Graphique 3-1 : Evolution du chômage temporaire des travailleurs dans l'industrie de la construction de janvier 2008 à décembre 2012

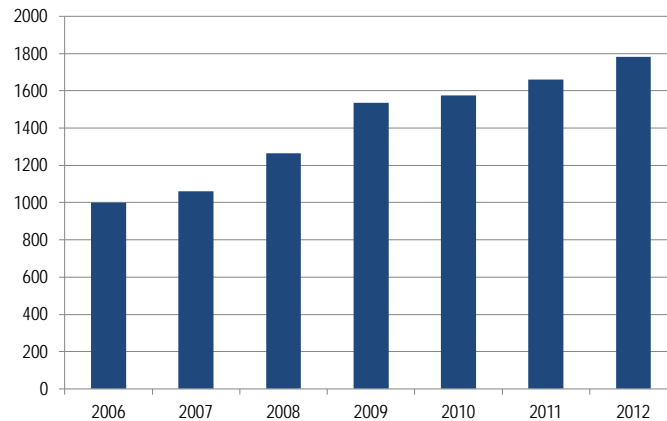


Source : CCE sur la base de l'ONEM

Depuis 2006 (environ 1 000 cas), le nombre de faillites dans le secteur de la construction n'a cessé d'augmenter d'année en année. Comme nous pouvons l'observer au Graphique 3-2, 1 781 entreprises de construction ont fait faillite en 2012, ce qui représente une hausse de 7,2 % par rapport à 2011.

Le non-paiement des factures reste un problème dans le secteur de la construction. Pour l'ensemble de la Belgique, l'indice de paiement Graydon s'est toutefois amélioré entre 2011 et 2012. Dans le secteur de la construction de bâtiments et du développement de projets de construction, la « moralité de paiement » reste quasiment inchangée entre le dernier trimestre de 2011 et le dernier trimestre de 2012 (64 % des factures sont payées dans le délai imparti) ; dans le secteur de la construction routière, la « moralité de paiement » est en amélioration (72 % des factures sont payées dans le délai imparti). Il ressort encore des rapports de Graydon que 365 entreprises ont fait faillite dans le secteur de la construction durant la période janvier-février 2013 (contre 255 l'an dernier).

Graphique 3-2 : Nombre de faillites parmi les entreprises de la construction en Belgique, 2006-2011



Source : CCE sur la base de Graydon Belgium

Hormis les faillites, il arrive aussi souvent que des entreprises cessent leurs activités. Parallèlement, de nouvelles entreprises sont créées. Des entreprises sortent du marché et d'autres y entrent.

Sur la base des chiffres des faillites et de l'évolution du nombre d'employeurs et d'indépendants, nous pouvons affirmer que le secteur a été caractérisé cette année par de vives turbulences en termes d'entrées et de sorties d'entreprises.

4 Conclusion

Au cours des prochaines années, l'économie mondiale enregistrera une croissance inférieure à celle de 2010 et 2011. Les performances varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans ce contexte, la zone euro et l'Union européenne obtiendront des résultats médiocres en 2013, les prévisions étant plus favorables pour 2014. La Belgique affiche des performances comparables à celles de la zone euro et de l'Union européenne, mais ses perspectives de croissance sont légèrement meilleures pour 2013.

La BNB s'attend à ce que la croissance retrouvée de l'économie ouverte de la Belgique sera plus rapidement attribuable à la relance du commerce extérieur. Une contribution positive des autres facteurs – la consommation privée, les investissements – n'est escomptée qu'à partir de la fin 2013 voire 2014.

La courbe de conjoncture de la BNB montre un revirement positif pour le sous-secteur « bâtiments » à partir de la mi-2012, et ce après la nette phase baissière enregistrée depuis la mi-2011.

L'« effet d'écho » négatif mentionné dans la précédent rapport de conjoncture (la diminution du nombre de permis de bâtir après la levée de l'abaissement temporaire de la TVA pour les constructions neuves et pour la démolition-reconstruction d'habitations dans toute la Belgique) semble s'être dissipé.

En effet, le nombre de permis pour constructions résidentielles et non résidentielles augmente en 2012 de 11 % (5,2% d'une année à l'autre en 12/2012). C'est ce qu'il ressort également des données de la BNB utilisées pour évaluer l'évolution des carnets d'ordres pour le gros oeuvre. En termes de nombre de permis octroyés, le marché de la rénovation se porte moins bien que celui de la construction neuve. Le parc de logements belge est relativement vétuste et doit donc être adapté aux normes actuelles. Malgré la suppression des incitants fiscaux et du prêt vert, la rénovation n'accuse qu'un recul limité (-1 % pour les 11 premiers mois de 2012 par rapport à 2011).

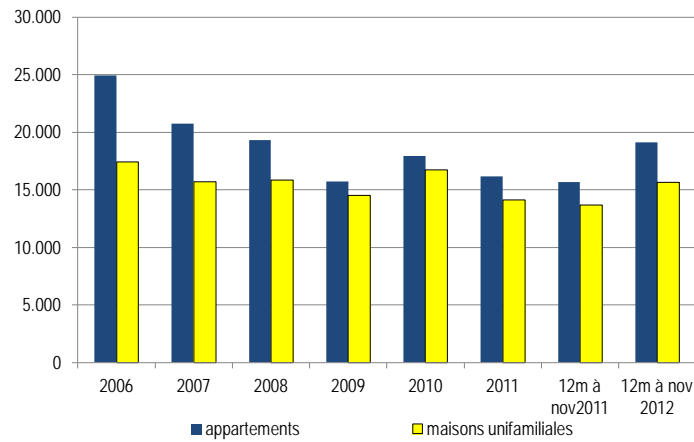
L'incertitude entourant l'évolution future de la fiscalité immobilière à partir de 2014 (transfert aux Régions de la compétence en matière de « bonus logement ») est une source de préoccupations.

Concernant le sous-secteur « infrastructure », la courbe de conjoncture indique une dégradation. Les investissements publics suivent en partie le cycle des élections (locales). Ce sont surtout les administrations locales qui enregistreront une baisse sensible de leurs investissements (-20,9 % en 2013 et -8,6 % en 2014). Les autres niveaux de pouvoir ne devraient en outre pas réaliser d'investissements supplémentaires. Au total, les investissements publics devraient se réduire de -8,7 % en 2013 et de -5,8 % en 2014².

² Bureau fédéral du Plan, Perspectives à moyen terme 2012-2017, p. 36.

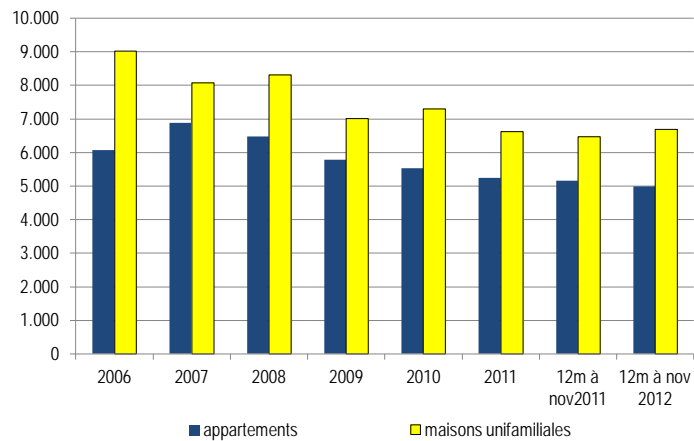
5 Annexe

Graphique 5-1 : Logements autorisés en Flandre 2006-2012



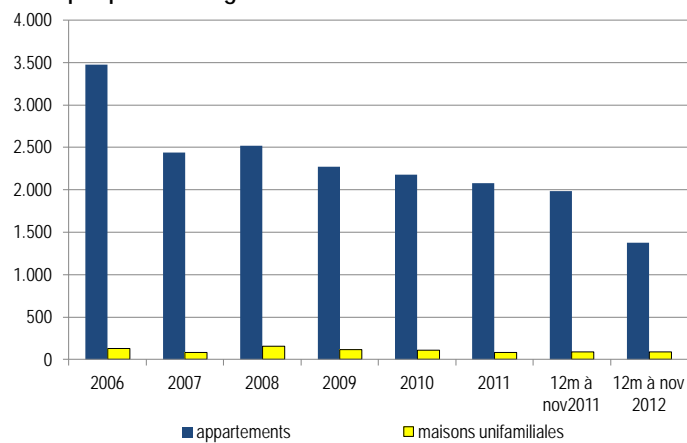
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-2 : Logements autorisés en Wallonie 2006-2012



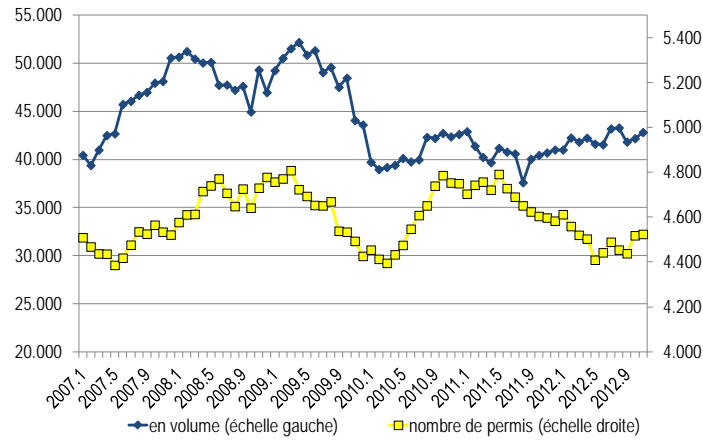
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-3 : Logements autorisés en Bruxelles 2006-2012



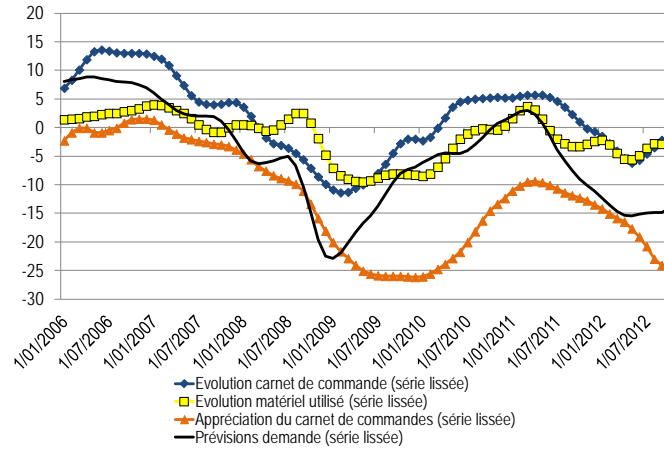
Source : CCE sur la base du SPF Economie

Graphique 5-4 : Évolution des permis de bâtir 2007/1-2012/11 : nouveaux logements (1000 m3, échelle de gauche et nombre, échelle de droite) - totaux mobiles sur douze mois



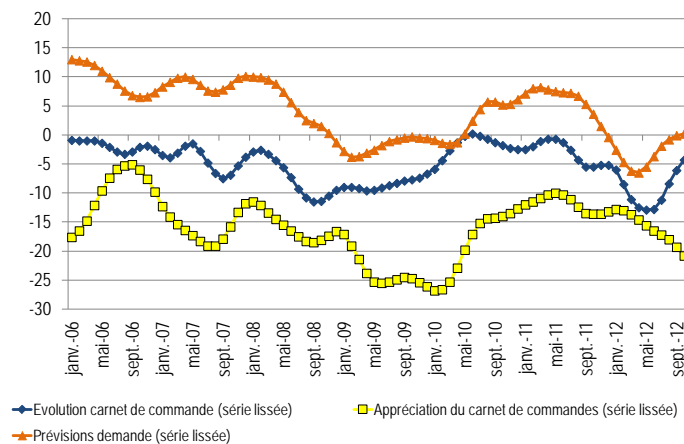
Source : CCE sur la base de la DGSIE

Graphique 5-5 : Composantes de la courbe synthétique – Secteur de la construction



Source : BNB

Graphique 5-6 : Composantes de la courbe synthétique – Génie civil



Source : BNB